



Brive-la-Gaillarde, le 21/06/2021



Objet : Dispositif régional Prescription d'Exercice Physique pour la Santé (PEPS)

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Coordonnatrice du dispositif PEPS pour le département de la Corrèze, j'aimerais vous rencontrer pour vous présenter ce dispositif de sport sur ordonnance médicale et ainsi le développer sur vos territoires.

En quelques mots, ce dispositif s'inscrit dans la Stratégie Régionale Sport Santé Bien-Être et est un projet commun porté en Nouvelle Aquitaine par l'ARS, la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Nous savons que l'activité physique peut faire partie intégrante du traitement des porteurs de pathologies chroniques et qu'elle est recommandée aux personnes sédentaires afin de limiter les risques de développer une pathologie, et à toute personne pour être et rester en bonne santé.

L'objectif de ce dispositif est donc d'offrir aux médecins et à leurs patients, un cadre partagé, validé et sécurisé afin de favoriser une pratique d'activité physique sur prescription médicale dans les meilleures conditions.

Les bénéfices sanitaires associés à un niveau d'activité physique suffisant ne devraient plus être la préoccupation des seuls professionnels de santé ou de l'activité physique. Ils devraient, en synergie, concerner tous les acteurs de nos contextes de vie.

De ce fait, la légitimité des collectivités locales est importante. Elles peuvent agir en faveur d'une approche globale et transversale de la santé et promouvoir l'activité physique sur leur territoire, qu'il soit urbain ou rural. De plus, toutes les collectivités locales, de par leurs compétences et leurs liens avec les populations et les professionnels, sont des acteurs essentiels pour la mise en oeuvre d'actions de proximité.

A ce titre, il serait important d'identifier une personne ressource au sein de votre équipe municipale. Nous pourrions échanger sur les actions déjà présentes sur vos territoires, et travailler ensemble pour en développer de nouvelles. Nous pourrions également accompagner les associations pour qu'elles adhèrent au dispositif, travailler sur la mise à disposition d'une salle pour les activités etc...

Si votre commune est intéressée par cette initiative, merci de bien vouloir m'adresser à coordo19@peps-na.fr, les coordonnées (nom, prénom, fonction et email) de la personne ressource au sein de votre équipe qui sera prochainement invitée à une session d'information (en visio ou en présentiel).

Je suis également disponible par téléphone pour tout renseignement au 06 47 31 18 37.

Cordialement,

Pauline ENGRAND

Coordonnatrice territoriale PEPS Corrèze

06 47 31 18 37

coordo19@peps-na.fr

Dispositif d'Appui à la Coordination

Parcours Santé Corrèze

18, rue Louis Latrade - 19100 Brive-la-Gaillarde
contact@pta19.fr

05 55 17 20 20